



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-635

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2024-11-21-00001 - ARRÊTÉ du 21 novembre 2024 portant modification (N° 13) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (1 page)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2024-11-21-00001

ARRÊTÉ du 21 novembre 2024 portant
modification (N° 13) à l'arrêté de nomination des
membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

**ARRÊTÉ du 21 novembre 2024 portant modification (N° 13)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

**La ministre de la santé et de l'accès aux soins
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes
La ministre du travail et de l'emploi**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 2 novembre 2022, 13 janvier 2023, 1^{er} février 2023, 5 juillet 2023, 19 octobre 2023, 8 novembre 2023, 19 janvier 2024, 10 avril 2024, 16 mai 2024, 1^{er} août 2024 et 10 octobre 2024 ;

Vu la modification formulée par la confédération des petites et moyennes entreprises (*CPME*).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (*CPME*)

Titulaires :

Madame Lucile BILLOIR (*en remplacement de Mme Christine SOUCHON*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 novembre 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.